

Séance du 17 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr TRAMONT Pierre.

Présents : Mmes BEUNEUX – QUESSETTE - MM. BARIAC - IGAU – MACIAS – MASSON – PRATDESSUS - TRAMONT.

Excusées : Mmes BERDUCAT (qui a donné pouvoir à M. TRAMONT) – CAVALLERO (qui a donné pouvoir à Mme QUESSETTE).

Absente : Mme MUN.

Secrétaire de séance : M. MACIAS.

Ordre du jour :

- commission révision des listes électorales,
- cimetières,
- questions diverses.

* * * *

Commission révision des listes électorales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la réforme concernant les modalités d'établissement des listes électorales à partir du 1^{er} janvier 2019.

A cette date, le répertoire électoral unique (REU) entre en vigueur et c'est le maire qui y introduit inscriptions et les radiations.

La commission comptera également un membre supplémentaire qui doit être un conseiller municipal, sauf adjoints.

Cette commission sera donc composée de :

- un conseiller municipal,
- un représentant de l'administration,
- un représentant du Tribunal de Grande Instance.

Le conseil municipal doit désigner un membre qui fera partie de cette commission.

Après délibération, le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents, M. Gilles BARIAC comme membre de la commission révisions des listes électorales.

Cimetières.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre aux normes le cimetière de Villelongue et d'Ortiac.

Cimetière d'Ortiac

Aucune concession n'a été délivrée donc payée.

Doit- on les régulariser en trentenaire – Quel prix (même tarif que Villelongue ou gratuit)

Le règlement du cimetière de Villelongue sera appliqué au cimetière d'Ortiac. Une seule différence :

Le Jardin du souvenir et le Colombarium seront communs aux deux cimetières.

Mise en conformité des cimetières

A Ortiac : 10 concessions

4 tombes sans succession sauf lointaine (dernier décès en 1990) –

2 tombes abandonnées : héritiers petits enfants et arrières petits-enfants.

1 tombe sans succession : adresse héritiers non connus

A Villelongue

Une trentaine de concession dégradée, abandonnée, sans succession, sans concession

Nous souhaitons lancer une campagne d'information pour connaître les héritiers (lettre jointe à lire).

Après le 15 Novembre, nous ferons des constats d'abandon pour certaines tombes et essaierons de régulariser le maximum. La procédure durera 3 ans.

Tarifs

Il est souhaitable de mettre en conformité les tarifs et le règlement du cimetière.

Pour Villelongue, sur le règlement sont prévus la superficie pour les sépultures particulières.

1 emplacement sur un étage (pleine terre) : 2.30 m² - 2.30 x 1 m x 1 m de profondeur

1 emplacement sur un étage (caveau) : 2.50 m² - 2.50 x 1 m x 1 m de profondeur

1 emplacement sur deux étages (pleine terre) : 4.60 m² - 2.30 x 1 m x 2 m de profondeur

1 emplacement sur deux étages (caveau) : 5 m² - 2.50 x 1 m x 2 m de profondeur

2 emplacements sur deux étages (pleine terre) : 9,20 m² - 2.30 x 2 m x 2 m de profondeur

2 emplacements sur deux étages (caveau) : 10 m² - 2.50 x 2 x 2 m de profondeur

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs en fonction de la superficie occupée.

Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Les nouvelles concessions seront allouées en fonction de la superficie retenue mais elle ne pourra être supérieure à 10 m².

- Concessions : tarif au m² : 20 €
- Cavurnes :
 - le cavurne de 0.65 m x 0.65 m x 0.60 m de profondeur soit 0.25 m² : 10 €
 - le cavurne de 0.65 m x 0.65 m x 1.20 m de profondeur soit 0.50 m² : 20 €
- Columbarium : 700 €

Questions diverses

Location salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire propose de supprimer la location de la petite salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, fixe les tarifs suivants :

	Villelonguais	Autre
- Ensemble des locaux	150,00 €	410,00 €

Sécurité Salle des Fêtes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

Suite à la commission sécurité concernant la salle des fêtes, il a été demandé de mettre les rideaux de la salle des fêtes aux normes (anti-feu).

Monsieur le Maire présente deux devis :

	Cuisine 2 Stores	Rideau Scene	7 petites fenetres	DEPLACEMENT	Total TTC	Agraphes rideau salle conseil	Store extérieur	
HEYTENS	487,66 €	1 106,20 €	1 477,84 €	€ 39,00	3 110,70 €	36,00 €		3 146,70 €
FABRIC STORE	470,40 €	126,00 €	990,00 €		1 586,40 €	34,20 €	1 046,40 €	2 667,00 €

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de Fabric Store pour un montant de 2 667.00 € TTC.

Virements de crédits

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal est d'accord.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
21318 – 18	Autres bâtiments publics	0.00	-2 700.00
2188	Autres immos corp.	0.00	2 700.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00
	TOTAL	0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Après délibération, le conseil municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Panneau Natura 2000

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le panneau Natura 2000 à Ortiac est endommagé et nécessite une réparation rapidement.

Le conseil municipal décide de prévenir M. Jean-Claude CASTEROT, président de la commission Natura 2000, afin de faire cette réparation.